

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.92 Vœu relatif à une cartographie du chômage à Paris.

Le Conseil de Paris,

Considérant, selon le Bureau International du Travail, qu'on considère comme chômeuse « toute personne en âge de travailler et qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi tous les quinze jours et avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois » ;

Considérant que dans la ville de Paris il existe des inégalités territoriales et que le Nord-est parisien est significatif de cette réalité ;

Considérant l'implication de la Ville dans les différentes problématiques liées à l'emploi ;

Considérant l'attention particulière que la Ville de Paris porte sur les personnes les plus démunies, ou éloignées du système telles que les femmes, les jeunes, les personnes bénéficiaires des minimas sociaux ;

Considérant que les publics fragiles sont particulièrement présents dans le Nord Est parisien (18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}) ;

Considérant que le Contrat de Ville, signé en mars 2015, se mobilise pour favoriser l'insertion par l'activité économique des Parisiennes et Parisiens qui en sont le plus éloignés ;

Considérant qu'une des ambitions du Contrat de Ville est de donner aux quartiers politiques de la ville les mêmes chances que les autres quartiers et d'éviter la concentration des difficultés au sein des quartiers prioritaires ;

Considérant que le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi, adopté en juin 2016, vise à favoriser l'insertion par l'activité économique des Parisiennes et Parisiens qui en sont le plus éloignés par notamment, la mise en place de « l'accompagnement global » ;

Considérant l'engagement de la ville en matière d'aide à l'emploi et les liens qu'elle tisse avec les différents acteurs et différentes structures (Pôle Emploi, Mission Locale, EPEC, École de la 2^{ème} Chance, Cité des Métiers...);

Considérant les difficultés que peuvent rencontrer les acteurs de l'emploi pour connaître l'ensemble des caractéristiques des lieux sur lesquels ils interviennent ;

Considérant qu'en France, les deux sources statistiques sur le chômage sont les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistré par Pôle Emploi et l'Enquête Emploi de l'Insee ;

Considérant qu'un chômeur n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi ;

Considérant qu'un chômeur a besoin d'être intégré afin de quitter la situation précaire dans laquelle il se trouve ;

Considérant l'expérimentation du dispositif zéro chômeur de longue durée initiée par la Ville de Paris et qui permet aux chômeurs de mettre leurs compétences au profit des habitant·e·s de leur quartier (jardin partagé, conciergerie sociale...);

Considérant la nécessité d'avoir les éléments actualisés des territoires et des populations concernant les enjeux, les éléments constitutifs et les dynamiques en œuvre afin de pouvoir mettre en place les actions relevant des politiques d'aide à l'emploi ou de retour à l'emploi ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Danièle Premel, et des élu·e·s du Groupe communiste-front de Gauche,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris missionne l'APUR pour la réalisation d'une cartographie sur le chômage à Paris, dans le but d'avoir des données localisées précises ; ainsi qu'une sociologie des demandeurs d'emploi.